ACADÉMIE DE LYON
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Rhône

FFRandonnée
les chemins, une richesse partagée
Rhône-Métropole de Lyon

USEP Rhône Métropole de Lyon

DOCUMENT PEDAGOGIQUE DESTINE A L'ORGANISATION DE L'ACTIVITE RANDONNEE DANS LES ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES DU DEPARTEMENT DU RHÔNE ET DE LA METROPOLE DE LYON

Ont participé à la rédaction de ce document :

Emilie Vigouroux, CPC EPS circonscription de Vénissieux 1

Denis Roche, CPC EPS circonscription de Villeurbanne 2

Ervin Tursic, délégué départemental du comité USEP Rhône – métropole de Lyon

Michel Bitouzé, comité de randonnée Rhône métropole de Lyon

Valentin Gambier, comité de randonnée Rhône métropole de Lyon

Luc Bonnet, CPD EPS pour le 1er degré

Références :

Articles D 312-1-1 à D 312-1-3 relatifs à l'agrément des intervenants extérieurs apportant leur concours aux APS dans les écoles maternelles et élémentaires publiques ;

Programme d'enseignement de l'école maternelle ;

Programmes d'EPS pour les cycles 2 et 3 ;

Circulaire n° 2017-116 relative à l'encadrement des APS ;

Circulaire du 16/7/2024 relative à l'organisation des sorties et voyages scolaires dans les écoles, les collèges et les lycées publics.

Sources :

Equipe EPS 1er degré de la DSDEN de l'Ain ;

Cadre réglementaire départemental pour l'EPS à l'école primaire élaboré par l'équipe EPS 1er degré de la Loire ;

Site internet de la Fédération Française de Randonnée Pédestre (FFRP) : https://www.ffrandonnee.fr/

Site internet de la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade (FFME) : https://www.ffme.fr/

Le guide pour enseigner la randonnée pédestre à l'école élaboré en septembre 2017 par l'équipe EPS 1er degré du Rhône, le comité USEP 69 et le comité départemental de randonnée pédestre du Rhône

Table des matières

1. Une définition de la randonnée 4
En randonnée, le groupe se déplace à la vitesse des élèves cheminant à la vitesse la plus réduite. 5
2. Quelques repères institutionnels 5
3. Une illustration des liens avec les autres domaines d'apprentissage 9
4. Les apprentissages visés 11
5. La sécurité 12
5.1 Avant 13
5.2 Pendant la sortie 15
5.3 Après la sortie 17
6. Un module d'apprentissage 17
7. Les critères permettant d'évaluer la difficulté d'une randonnée 19
8. Les différents niveaux de randonnée 22
8.1 Principes généraux 22
8.2 Les balades et sorties de découverte (cas n°1) 23
8.3 Les randonnées pédestres (cas n° 2, cas n° 3, cas n° 4 et cas n° 5) 24
Cas n° 2 : Encadrement des randonnées pédestres régulières en un seul groupe classe 24
Cas n° 3 : Encadrement des randonnées pédestres occasionnelles en un seul groupe classe 25
Cas n° 4 : Encadrement des randonnées pédestres régulières en plusieurs groupes 25
Cas n° 5 : Randonnées pédestres en montagne 26
Cas particulier : 27
8.4 Tableau récapitulatif 27
9. Procédures d'agrément 29

9.1 Les intervenants extérieurs qualifiés 30
9.2 Les intervenants extérieurs bénévoles 30
10. Randonnée pédestre à L'USEP 31
11. La charte du randonneur....32
12. Un partenariat à construire....34
13. Des applications et des ressources dédiées à la randonnée pédestre 35

1. Une définition de la randonnée

La randonnée pédestre à l'école, c'est se déplacer sur des chemins, des sentiers tracés (balisés ou pas), ne présentant pas de dangers objectifs ou avérés, dans des environnements ruraux, périurbains ou urbains. La randonnée peut nécessiter ou pas l'utilisation d'outils d'orientation.

La randonnée s'inscrit dans le domaine d'apprentissage « se déplacer pour agir dans l'espace, sur une durée et sur les objets » des trois cycles.

Pour autant, la randonnée pédestre à l'école, ce n'est ni de la course d'orientation, ni de la course de durée, ni de la randonnée pédestre sur des terrains requérant des techniques de progression et un équipement spécifique (chaussures crantées par exemple). A l'école primaire, la randonnée en haute montagne et aux abords des glaciers est interdite. En effet, à l'école primaire, toute activité faisant appel aux techniques de l'alpinisme est interdite par la circulaire n° 2017-116.

La randonnée permet à l'élève d'agir dans des environnements familiers, puis, progressivement, de plus en plus inhabituels, sur des parcours nécessitant la construction d'un itinéraire adapté aux ressources des élèves et avec comme préoccupation première, la sécurité des élèves. Cette activité physique requiert donc une VIGILANCE particulière puisqu'elle se déroule dans un milieu ouvert, inhabituel. Elle nécessite obligatoirement d'être préparée et travaillée en classe, en amont des sorties.

L'élève prend conscience qu'il peut pratiquer la randonnée dans un environnement qui peut être proche de son école.

La randonnée se pratique en groupe plus ou moins conséquent. Cette modalité doit conduire l'enseignant à mettre l'accent sur la coopération et la solidarité nécessaires entre tous les élèves, quelles que soient leurs ressources, en excluant toute pratique compétitive. Cette coopération entre les élèves dans le respect de leurs différences favorise la construction de l'égalité entre les filles et les garçons.

La présence d'élèves à besoins éducatifs particuliers, notamment en situation de handicap, nécessite l'adaptation des itinéraires envisagés, des distances et des modalités de pratique. Ces adaptations doivent permettre l'accès de tous les élèves à cette activité et ainsi contribuer aux objectifs de l'école inclusive. Dans certaines situations particulières, le Groupe Technique sur le Handicap en EPS (GTH EPS) peut être sollicité par le biais des CPC EPS.

Cette activité physique s'inscrit dans le cadre de l'école promotrice de santé.

La randonnée pédestre peut être programmée à tous les cycles, en lien avec un travail dans d'autres domaines et disciplines. Elle permet une éducation aux comportements responsables dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté (parcours citoyen), à la santé (parcours éducatif de santé), à la sécurité (par le respect de certaines règles pour soi comme pour les autres) et au développement durable. Elle peut notamment permettre de faire des liens avec l'étude de l'environnement physique, social, économique, l'histoire patrimoniale, l'orientation, la lecture de paysage, la connaissance du milieu, la géologie, l'eau, la faune, la flore, etc.

La randonnée développe des habiletés motrices et enrichit le répertoire moteur des élèves, des connaissances liées à la compréhension du milieu et à sa lecture (connaissances) et favorisent une certaine confiance en soi, en lien avec un engagement mesuré (gestion de l'effort et de l'énergie).
Elle permet en outre d'associer très progressivement l'élève à la construction des itinéraires.

La randonnée permet d'éprouver et de mieux gérer de nombreuses émotions liées au caractère collectif de la pratique et au caractère inhabituel des environnements parcourus (plaisir de découvrir, plaisir d'évoluer avec les autres, plaisir de réussir, appréhension, etc.).

L'élève développe son autonomie, son sens critique et le respect de l'environnement de la pratique compris au sens large. Il construit sa citoyenneté.

Un principe fondamental :

En randonnée, le groupe se déplace à la vitesse des élèves cheminant à la vitesse la plus réduite.

La randonnée contribue pleinement à l'acquisition des compétences des cinq domaines de formation du socle commun de connaissances, de compétences et de culture à l'école élémentaire.

2. Quelques repères institutionnels

Programme d'enseignement de l'école maternelle (2026)	
Domaine d'apprentissage	Construire des équilibres pour s'adapter à des environnements inhabituels
Extraits issus du paragraphe introductif du domaine	L'élève découvre de nouveaux équilibres moteurs dans des contextes variés, incertains et instables. Les professeurs proposent des situations d'apprentissage en toute sécurité en tenant compte des éventuelles appréhensions des élèves.
Conditions favorables aux apprentissages des élèves définies par les programmes d'EPS pour les cycles 2 et 3	« Chaque élève se trouve en sécurité physique et affective ; Les élèves ont la possibilité d'accéder à des lieux de pratiques variés et inhabituels (salle de motricité, cour de récréation, piscine, patinoire, environnement proche, etc.) sollicitant des déplacements et des équilibres nouveaux pour enrichir leurs habiletés motrices ».
Objectifs du domaine d'apprentissage	**Avant 4 ans** « Développer des nouveaux équilibres par des modes de déplacement variés. Développer de nouveaux équilibres dans des environnements de pratique inhabituels et sécurisés ».
	A partir de 4 ans ou dès que les apprentissages précédents ont pu être observés « Développer de nouveaux équilibres par des déplacements impliquant une perte de repères habituels. Comprendre l'intérêt des règles de sécurité dans des activités et environnements inhabituels ».
	A partir de 5 ans ou dès que les apprentissages précédents ont pu être observés Respecter les règles de sécurité pour soi et pour les autres
Articulations avec d'autres domaines d'apprentissage (programmes maternelle 2026)	**Programme d'enseignement pour le développement et la structuration du langage oral et écrit du cycle 1, BOEN n° 41 du 31/10/2024** Principes : « Toutes les activités vécues et proposées aux enfants à l'école maternelle permettent de développer et de structurer le langage : une séance de motricité, une activité artistique, un jeu approprié à la construction du nombre, un jeu entre enfants, accompagné par le professeur, constituent autant de situations propres à comprendre et produire du langage, à l'enrichir, à le structurer et à le réemployer ». **Programme d'enseignement de l'école maternelle** **BOEN n° 19 du 7/5/2026** Principes : **Le lien avec la construction des savoirs fondamentaux** « À l'école maternelle, la pratique des activités physiques et des activités à visée expressive et artistique contribue, sans s'y réduire, à la progressive construction des savoirs fondamentaux (le langage oral et écrit, les

	premiers outils mathématiques), des langages artistiques et de la compréhension du monde. Elle contribue à l'épanouissement et à l'enrichissement de l'imaginaire des élèves ». **Se repérer dans le temps** L'un des objectifs de l'école maternelle est de permettre à l'élève de s'approprier et de comprendre les représentations sociales du temps, la notion de chronologie et la notion de durée. L'élève utilise progressivement des outils de représentation du temps afin de situer des évènements les uns par rapport aux autres, dans un temps de plus en plus long. Il se montre peu à peu capable de restituer la chronologie d'une histoire simple ou d'un évènement qu'il a vécu en mobilisant des compétences lexicales spécifiques, notamment celles nécessaires à l'évocation de l'antériorité, de la simultanéité et de la postériorité. Cet enseignement s'inscrit dans une dynamique transversale des apprentissages. Il peut s'appuyer sur la littérature de jeunesse qui, par les thématiques abordées ou par le travail autour de la chronologie d'une histoire, donne aux élèves des clefs de compréhension du temps. La notion de durée est travaillée en lien avec les autres domaines d'apprentissage (activités scientifiques, musicales, physiques). **Se repérer dans l'espace** L'objectif de l'école maternelle est de permettre à l'élève de faire l'expérience de l'espace, de le représenter et de découvrir l'environnement proche. Comprendre l'espace lui permet de se repérer dans des lieux connus, avant de découvrir progressivement des espaces moins familiers et plus lointains. Par l'enrichissement d'un lexique spécifique mobilisé en situation l'élève perçoit les relations qu'il entretient avec l'espace et que les espaces entretiennent entre eux. Cet enseignement s'inscrit dans la dynamique transversale des apprentissages en lien avec les activités physiques ou scientifiques, le langage oral et écrit, les formes et les grandeurs en mathématiques et les arts visuels et sonores.

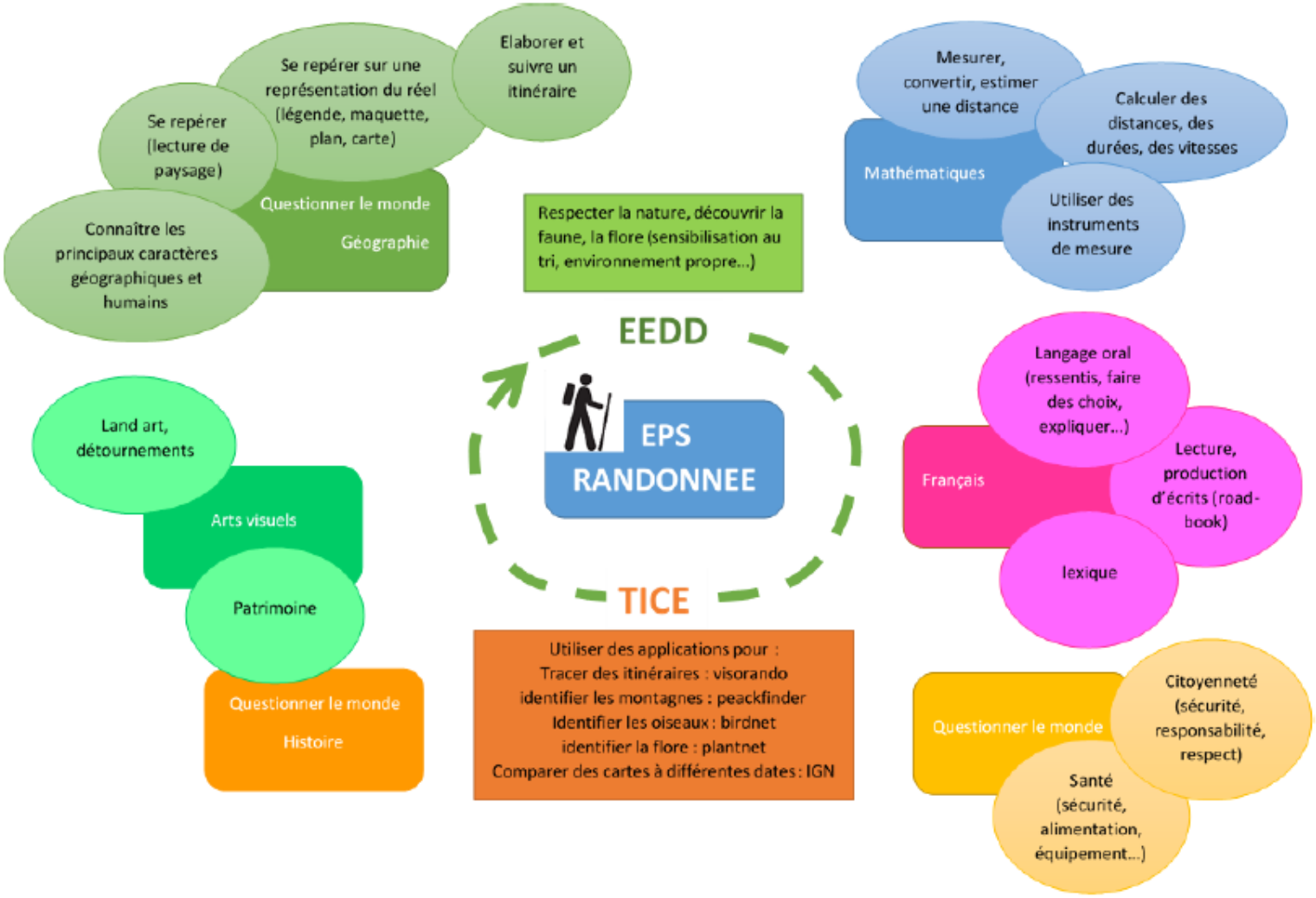
<table>
<tr><th colspan="3">Programmes d'EPS pour les cycles 2 et 3</th></tr>
<tr><td>Domaine d'apprentissage</td><td colspan="2">Construire des équilibres pour s'adapter à des environnements inhabituels</td></tr>
<tr><td>Extraits issus du paragraphe introductif du domaine</td><td colspan="2">« L'expérience d'une pratique physique en milieu inhabituel procure à l'élève des émotions qu'il apprend à reconnaître et à gérer ».
« Les activités du domaine « construire des équilibres pour s'adapter à des environnements inhabituels » représentent une opportunité pour développer des savoirs en matière de sécurité et garantir ainsi le respect de l'intégrité physique et morale de l'élève ».
« L'éducation à a prise de risque dans des contextes d'enseignement sécuritaires représente une dimension spécifique et formative des activités motrices de ce domaine ».
« [L'élève] réorganise également sa motricité pour évoluer sur des supports verticaux, sans appréhension et en toute sécurité ou dans d'autres environnements de pleine nature (randonnée pédestre, équitation, etc.) ».
« Confronté à des environnements inhabituels, il développe des compétences en matière de sécurité, ainsi que des compétences psychosociales ».</td></tr>
<tr><td>Conditions favorables aux apprentissages des élèves définies par les programmes d'EPS pour les cycles 2 et 3</td><td colspan="2">L'élève bénéficie d'un encadrement et d'un aménagement adaptés aux activités, y compris de la présence éventuelle d'intervenants et/ou d'accompagnateurs, conformément aux modalités d'intervention et d'agrément en vigueur, dans le cadre d'activités à taux d'encadrement renforcé ;
L'élève est attentif à sa sécurité et à celle des autres ;
L'élève profite de la pratique des activités dans un milieu naturel pour se sensibiliser au développement durable et à la biodiversité.</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Objectifs d'apprentissage</td><td>Agir en toute sécurité
CP : « Respecter les règles pour ne pas se mettre en danger ».</td><td><u>Exemples de réussite</u> :
CP : « Identifie les consignes et les règles liées au respect de l'environnement de la pratique ».</td></tr>
<tr><td>Agir en toute sécurité
CE1/CE2 : « Identifier les dangers propres à l'activité et adapter son comportement ».</td><td><u>Exemples de réussite</u> :
CE1 : « L'élève reconnaît des situations dangereuses pour lui ou pour les autres et adopte les comportements appropriés :
- il prévient le professeur ;
- il ne s'engage pas dans un parcours dans lequel un camarade est déjà impliqué ;
- il apporte son concours à un camarade en difficulté sur un parcours »…..</td></tr>
</table>

		CE2 : « L'élève sait renoncer si le parcours lui paraît trop difficile et il précise la nature du danger potentiel.
	Agir en toute sécurité CM1/CM2 : « Agir en sécurité pour soi et pour les autres dans des situations simples ».	Exemples de réussite : Aucun exemple de réussite n'est donné par les programmes d'EPS pour ce niveau de classe
Articulations avec d'autres domaines d'apprentissage (programmes d'EPS des cycles 2 et 3, 2026)	« L'EPS contribue à la mise en œuvre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et participe à l'acquisition des savoirs fondamentaux, au développement des compétences psychosociales ainsi qu'à la construction d'une culture commune ».	

3. Une illustration des liens avec les autres domaines d'apprentissage

Le schéma ci-dessous est extrait d'un document élaboré par le groupe EPS 1er degré du département de l'Ain.

La randonnée pédestre : un projet transdisciplinaire



[1]https://eps01.enseigne.ac-lyon.fr/spip/IMG/pdf/210426_cahier_de_randonnee.pdf

4. Les apprentissages visés

L'élève apprend à :

	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3
Agir et gérer ses efforts au sein d'un groupe ou de la classe	Se déplacer sans difficulté (sans être essoufflé) sur le parcours prévu, au sein d'un groupe de camarades.	Fournir des efforts sur la durée prévue au sein de la classe ou du groupe. Adopter une allure optimale par rapport aux caractéristiques du parcours et au groupe.	Connaître ses ressources, persévérer et gérer son effort et les émotions qui l'accompagnent (fatigue) tout en s'entraidant au sein d'un groupe. Adopter une marche efficace (rythme régulier, adapté au parcours, sur une trajectoire économe)
Prendre de l'information sur l'itinéraire Revenir sur l'itinéraire vécu	Reconnaître les signes qui indiquent que l'on est sur un chemin balisé. Décrire un parcours vécu, simple, à l'aide de supports visuels adaptés (photos, films).	Reconnaître les marquages qui renseignent sur les itinéraires balisés empruntés. Reconnaître des éléments remarquables vus au cours de la randonnée et pouvoir les situer sur le parcours.	Reconnaître et savoir utiliser les marquages : distance et durées d'effort, marquage des particularités du chemin (croisement), des interdictions, possibilité d'un itinéraire de réchappe en cas d'intempérie Mettre en relation les environnements traversés et la localisation sur une carte. Décrire a posteriori les particularités de l'itinéraire suivi (distance, végétation, plaines, champs, déclivité)
Evoluer en sécurité	Respecter les règles de sécurité pour soi-même	Agir en toute sécurité, tout en acceptant de prendre des risques mesurés : connaissance du	Reconnaître une situation potentiellement à risque (ex : chemin longeant une zone à risque

		marquage, des interdictions indiquées par la signalisation, des durées d'effort	potentiel : chute, etc.) et réagir en conséquence
Construire la relation avec d'autres	Respecter les consignes et accepter les contraintes collectives	Reconnaître et s'adapter aux différences de ressources au sein d'un groupe	Savoir que l'on va devoir coopérer au sein d'un groupe, en prenant en considération les différences de ressources au sein de ce groupe
Savoir s'équiper	Connaître les équipements nécessaires à une bonne pratique (chaussures et tenue adaptées, protections de base contre les intempéries, eau et éventuellement alimentation), même si certains aspects restent à la charge des adultes encadrants	Identifier les équipements nécessaires en lien avec le contexte de la sortie (tenue adaptée, vêtements, météo, alimentation et hydratation)	Anticiper l'ensemble des paramètres concernant la sortie : prise d'informations relatives aux différents contextes liés à la météo … et ainsi planifier les équipements nécessaires à la randonnée (tenue adaptée : vêtements et protection, alimentation et hydratation) Construire collectivement le projet de déplacement (parcours initial et parcours de réchappe)
Randonner avec plaisir	Eprouver et partager le plaisir du mouvement et de l'effort, gérer ses émotions	Prendre du plaisir à randonner avec ses camarades et à réussir les objectifs prévus	Prendre du plaisir en préparant et en vivant la randonnée, pour soi-même au sein d'un groupe de camarades
Respecter l'environnement	Respecter l'environnement	Comprendre la nécessité de respecter l'environnement	Être capable d'expliquer les raisons qui doivent nous pousser à respecter l'environnement

5. La sécurité

Le déroulement et la sécurité d'une randonnée se décline sur les 3 temps de la séance que sont l'avant, le pendant et l'après randonnée.

5.1 Avant

Cette randonnée s'inscrit dans le cadre des sorties scolaires. Le cadre réglementaire général de ces sorties est défini par la circulaire du 16/7/2024. « [Les sorties scolaires] offrent aux élèves des moments partagés et une expérience sociale unique propices à la découverte d'un nouvel environnement naturel ou culturel et à la réalisation de projets collectifs ».

ATTENTION : la circulaire du 16/7/2024 ne définit absolument pas les taux d'encadrement pour la pratique des activités physiques, sportives et artistiques. Cette circulaire définit les taux d'encadrement pour la seule vie collective, « hors activités physiques et sportives ». Les taux d'encadrement des activités EPS sont précisés dans la circulaire n° 2017-116 relative à l'encadrement de l'EPS.

« Les activités physiques et sportives mises en œuvre sur le temps scolaire s'inscrivent dans le cadre des programmes d'enseignement. Elles répondent à des objectifs pédagogiques préalablement définis qui doivent être connus de tous les adultes prenant part à l'activité ». (Circulaire n° 2017-116)

L'enseignant doit donc prévoir en amont du projet :

D'informer du projet	Le directeur/la directrice d'école Les parents L'IEN et le conseiller pédagogique de circonscription en charge de l'EPS Les organismes compétents en charge de la gestion du site de randonnée envisagé Les élèves

Concernant les parents, et une fois « l'organisation du projet […] plus avancée », une réunion d'information doit permettre de leur présenter : les objectifs de la sortie, les conditions du déroulement de cette sortie, le trajet qui va être emprunté, les mesures envisagées qui doivent contribuer à la sécurité des élèves.

Concernant les élèves, « l'implication active des élèves dans l'élaboration et la concrétisation du projet de sortie scolaire, parce qu'elle concourt à leurs apprentissages, doit être favorisée » (circulaire du 16/7/2024).

Le tableau ci-dessous mentionne l'ensemble des actions que doit réaliser l'enseignant avant une randonnée.

S'informer	Auprès des organismes compétents au sujet de l'utilisation des sites : mairies, communauté de communes, parcs régionaux et nationaux, services de l'équipement, gardes forestiers, etc.

	Prévoir un temps de reconnaissance des parcours juste avant la sortie : certains chemins ou portions peuvent avoir été modifiés, dégradés voire interdits en raison d'aléas climatiques. Vérifier les conditions météorologiques, particulièrement la veille de la sortie.
Informer	Toutes les personnes accompagnant le groupe y compris les professionnels pour : - Présenter le projet, les objectifs, les conditions d'organisation, les lieux de rassemblement, les itinéraires, les horaires, l'équipement personnel et collectif, la constitution des groupes, les différents « temps » de la sortie et les rôles de chacun dans ces temps-là. - Définir le rôle de chacun. - Rappeler l'ensemble des mesures de sécurité et les diverses recommandations.
Anticiper les conditions du déroulement de la sortie	Estimer le temps total de la sortie : le déplacement - le repas – les visites éventuelles – les temps de repos. Prévoir un itinéraire allégé en cas de difficulté imprévue. Disposer d'une trousse de secours[2] Identifier les passages pouvant nécessiter une vigilance particulière. Être au clair sur les procédures à mettre en œuvre en cas d'incident/accident. Faire en sorte que chaque élève puisse être identifié facilement et pris en charge rapidement. Prévoir un dispositif pour l'élève égaré. Identifier des lieux d'accès facile où se rendre en cas d'incident. Prévoir des consignes claires et précises pour faciliter l'évolution du groupe-classe et des accompagnateurs.
Anticiper les communications en cas d'incident/accident	L'enseignant dispose : - Du numéro des parents d'élèves ou responsables. - Des éventuels PAI ou allergies. L'enseignant et les accompagnants disposent : - Des numéros de secours et des organismes en charge du site. - Du numéro de l'école. - Du numéro des personnes participant à la sortie. - De moyens de communication.
Rappeler	L'enseignant rappelle aux familles et aux élèves la nécessité de prévoir : - Un sac à dos adapté à la taille de l'élève. - Un contenu sans objets superflus pour éviter de trop charger le sac.

[2] BO HS n° 1 du 6 janvier 2000

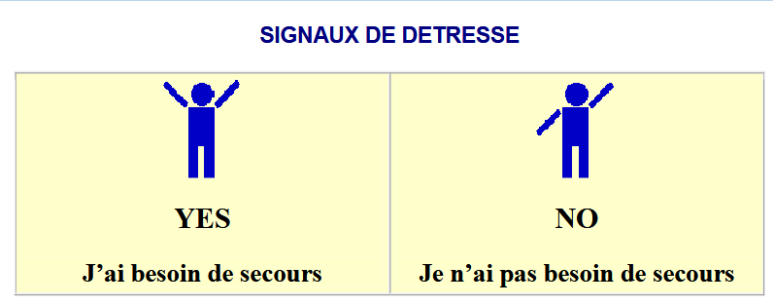
	- Une tenue adaptée : chaussures de sport, vêtement de pluie ou chaud, chapeau ou casquette, crème solaire, lunettes de soleil, etc. - Une alimentation et une hydratation adaptées : une certaine quantité d'eau en fonction de la distance et de la saison (de l'eau plutôt que du soda sucré), une ou plusieurs barres de céréales (pâte de fruits ou fruits secs), repas si la sortie est à la journée (éviter les aliments salés tels que les chips).

5.2 Pendant la sortie

La circulaire n° 2017-116 stipule que « l'enseignant est responsable de l'organisation et du déroulement de l'activité ».

« En cas de difficulté, il peut interrompre la séance à tout moment ». Il lui faudra alors « en informer le directeur d'école ainsi que le conseiller pédagogique de circonscription ».

S'assurer	Que les élèves aient bien identifié les adultes qui les accompagnent (prévoir des gilets ou chasubles de couleur, prévoir un dispositif permettant de connaître le prénom des élèves). Que les consignes générales de sécurité sont connues de tous les participants.
Installer	Des rôles précis pour les adultes et pour les élèves. - Un adulte en tête qui adopte un rythme accessible à toutes et à tous. C'est aux élèves les plus rapides de s'adapter aux élèves les plus lents. - Un adulte en serre-file pour ne laisser aucun élève en arrière. - Une mise en binôme (ou trinôme) des élèves afin de les sensibiliser à la prise en compte mutuelle de leur sécurité. Ces rôles pourront progressivement être appris par les élèves mais seront toujours sous le contrôle d'un adulte.
Prévoir	Des applications « rando » (voir chapitre 12, page 28) ou plus classiquement, des instruments destinés à enregistrer des traces ou des informations qui pourront permettre la rédaction d'un compte-rendu : itinéraires, points remarquables, altitude et dénivelé (altimètre), orientation (boussole), durée (montre ou téléphone), distance parcourue (podomètre), …. Des procédures : - Prévoir des arrêts toutes les 30 à 45mn environ pour permettre aux élèves de boire, ou d'aller au « coin WC ». Lors de ces arrêts, s'informer sur l'état des ressources des élèves. - En cas d'arrêt, l'élève doit déposer son sac au bord du chemin de façon à ce qu'il soit visible. Le serre-file s'arrêtera à hauteur du sac jusqu'au retour de l'élève. Si besoin, il prévient le guide de faire stopper le groupe. - Après avoir repéré d'éventuels passages délicats, prévoir un adulte qui facilite et assure leur franchissement. Cet adulte doit être placé de manière à pouvoir stopper immédiatement une chute potentielle.

Rendre les élèves acteurs de leur randonnée	En faisant remarquer certaines particularités spatiales, paysagères, topologiques, géographiques, etc. En questionnant les élèves sur leur perception du temps écoulé, de l'itinéraire suivi. En questionnant les élèves sur certains éléments du paysage et de l'environnement général : soleil, s'il est visible, type d'arbres ou de fleurs, etc.
Agir	En cas d'accident grave : - Prendre toute disposition pour rassurer et réchauffer le blessé, ne pas le manipuler surtout si une chute importante est à l'origine de l'accident. - Avertir les secours après avoir bien repéré le lieu de l'accident et rassemblé les éléments sur les circonstances de l'accident : un adulte restera près du blessé, les autres accompagnateurs mettront à distance les autres élèves. - Demander aux adultes d'éviter tout propos pouvant générer des inquiétudes chez les élèves. - Minimiser auprès de tous la gravité de l'accident. Si le secours fait appel à l'hélicoptère de la sécurité civile, il est important de connaître quelques éléments de procédure et signaux de détresse conventionnels[3] : Eloigner les élèves de la zone d'atterrissage (risque de projection de cailloux, neige, etc.) sous la responsabilité des adultes ; Se rendre visible : si possible, être vêtu de rouge ou de blanc ; Rester immobile, dos au vent ; Effectuer les signaux conventionnels : - Un bras levé en oblique au-dessus de la tête : tout va bien, « nous n'avons pas besoin de secours » ; - Les 2 bars levés en V au-dessus de la tête : nous avons besoin de secours. Si possible, effectuer ce signe dos au vent. 

[3] https://www.ffme.fr/wp-content/uploads/2019/06/approche-helicoptere.pdf

5.3 Après la sortie

« Les acquis et réalisations des élèves à l'occasion de toute sortie font l'objet d'une exploitation pédagogique pouvant revêtir diverses formes (constitution de dossiers documentaires, expositions photographiques, projections commentées, etc.), susceptible d'être présentée aux parents et, plus généralement, à l'ensemble de la communauté éducative » (circulaire du 16/7/2024).

Il appartient à l'enseignant de tirer les enseignements les plus concrets sur le déroulement de la sortie.

Quelques éléments sont proposés dans le tableau ci-dessous.

Evaluer les différents versants de cette sortie	En termes de sécurité : respect des consignes, nécessité de revenir sur une consigne particulière car sous-estimée ou négligée, procédures à modifier/à confirmer/à renforcer. Communication entre adultes : quelles améliorations à apporter à celle-ci ? Consignes : clarté et adaptation des consignes destinées aux accompagnants et élèves. « Difficulté » de la sortie : évaluation de celle-ci au regard des conduites et ressources mises en œuvre et des émotions manifestées par les élèves.

6. Un module d'apprentissage

Ces propositions, citées par diverses sources, sont issues d'un travail réalisé par l'académie Orléans-Tours[4].

	Cycle 1		Cycle 2		Cycle 3	
	Distance maximale	Temps de marche (temps de pause inclus à raison de 5 à 10mn de pause)	Distance maximale	Temps de marche (temps de pause inclus à raison de 5 à 10mn de pause)	Distance maximale	Temps de marche (temps de pause inclus à raison de 5 à 10mn de pause)
Séance 1	Lors de la 1e séance, choisir un trajet aller-retour. Faire demi-tour après 15mn de marche et évaluer la distance parcourue.		Lors de la 1e séance, choisir un trajet aller-retour. Faire demi-tour après 20mn de marche et évaluer la distance parcourue.		Lors de la 1e séance, choisir un trajet aller-retour. Faire demi-tour après 30mn de marche et évaluer la distance parcourue.	
Séance 2	Environ 1,2km à 1,5km (2,4km/h à 3km/h)	30 mn	Environ 2 à 2,5km (3km/h à 3,7km/h)	40mn	Environ 3 à 4km	1h

[4] Travail émanant de l'académie Orléans-Tours et cité par https://sites.ac-nancy-metz.fr/ien57florange/IMG/pdf/2021_05_la_randonnee_pedestre_a_l_ecole_primaire.pdf

Séance 3	Environ 1,2km à 1,5km (2,4km/h à 3km/h)	30 mn	Environ 2,5 à 3km (3 km/h à 3,6km/h)	50mn	Environ 3 à 5km	1h à 1h30
Séance 4	Environ 1,75km à 2km (2,6km/h à 3km/h)	40 mn	Environ 3 à 4km (3km/h à 4km/h)	1h	Environ 4 à 6km	1h15 à 1h45
Séance 5	Environ 1,75km à 2,2km (2,6km/h à 3km/h)	40 mn	Environ 3,5 à 5km (2,8km/h à 4km/h)	1h15	Environ 6 à 7 km	2h
Séance 6	Environ 2,5 à 3km (2,9km/h à 3,4km/h)	50 mn	Environ 3,5 à 5km (2,8km/h à 4km/h)	1h15	Environ 8 à 10km	2h30 à 3h
Séance 7	Environ 2,5 à 3km (2,9km/h à 3,4km/h)	50 mn	Environ 4 à 6km	1h15 à 1h45	Environ 8 à 10km	2h30 à 3h
Séance 8	Environ 3 à 4km (3 à 4km/h)	1h	Environ 4 à 6km	1h15 à 1h45	Environ 9 à 11km	3 à 4h
Séance 9	Environ 3 à 4km (3 à 4km/h)	1h	Environ 5 à 7km	1h30 à 2h	Environ 9 à 11km	3 à 4h
Séance 10	Environ 4 à 5 km (3,2km/h à 4km/h)	1h15	Environ 6 à 8km	2h à 2h30	Environ 10 à12km	3h30 à 4h30
Séance 11	Environ 4 à 5 km (3,2km/h à 4km/h)	1h15	Environ 7 à 9,5km	2h30 à 3h	Environ 10 à 15km	4h à 5h
Séance 12	Environ 4 à 5 km (3,2km/h à 4km/h)	1h30	Environ 7 à 10km	2h30 à 3h	Environ 10 à 15km	4h à 5h

Les valeurs figurant dans ce tableau sont données à titre purement indicatif. L'enseignant doit adapter ces propositions aux ressources des élèves. Certaines propositions peuvent correspondre à un déplacement réalisé sur une journée complète entrecoupée de temps de pauses et de repas.

La durée de l'effort est l'indicateur prioritaire qui doit organiser la sortie pédestre. Lors des premières séances, l'aller-retour permet de mesurer la fatigue des élèves et donc d'adapter les efforts qui vont être demandés dans les séances suivantes. Ne pas s'interdire de faire des aller-retours lors des 2 ou 3 premières séances pour bien évaluer les ressources du groupe-classe.

Le document du Puy de Dôme relatif aux randonnées propose les distances suivantes :

	Demi-journée	Journée
Cycle 1	4 kms	4 kms
Cycle 2	4 kms	6 kms
Cycle 3	5 kms	8 kms

7. Les critères permettant d'évaluer la difficulté d'une randonnée

L'activité "randonnée pédestre" recouvre des types de pratiques très diverses allant de la balade de découverte d'un milieu situé à proximité de l'école, d'une durée de 45 mn à une heure jusqu'à la randonnée en montagne (altitude supérieure à 1000 mètres sur des terrains demandant des efforts importants). Ces différents types de pratique nécessitent des ressources très diverses. Il faut donc tenter d'évaluer au mieux le niveau de difficulté d'une randonnée afin de l'adapter aux ressources réelles des élèves.

Dans un souci d'harmonisation des informations, la fédération française de randonnée (FFRandonnée) a mis en place, depuis 2015, un système de cotation des itinéraires de randonnée pédestre. Ce système fait référence au plan national. Il repose sur trois critères :

- L'EFFORT
- LA TECHNICITE
- LE RISQUE



La conjugaison de ces 3 critères permet d'exprimer la réelle difficulté de chaque randonnée pédestre.

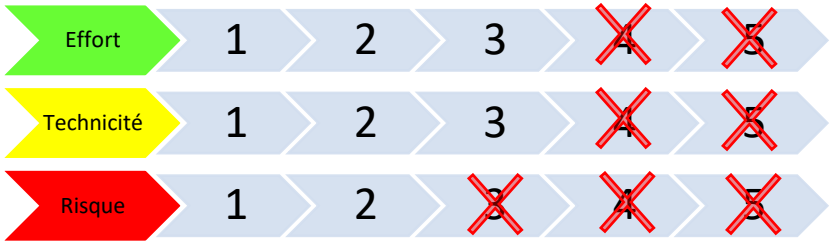
Afin de mieux évaluer ces 3 critères (effort, technicité et risque), la FF Randonnée propose un guide de cotation des randonnées. Il est consultable à l'adresse suivante :

https://www.ffrandonnee.fr/Media/Default/Documents/randonner/Guide-cotation-ffrandonnee-2020.pdf

Dans le cadre de l'école primaire :

- Le niveau d'EFFORT maximal est inférieur ou égal à 3 : le niveau d'effort demandé ne pourra jamais être égal à 4 ou 5.
- Le niveau de TECHNICITE maximal est inférieur ou égal à 3 : le niveau de technicité ne pourra jamais être égal à 4 ou 5. Ces randonnées peuvent se dérouler sur chemins, sentiers, petites routes de campagne ou en milieu urbain, non enneigés, faciles, sans passage risqué.
- Le niveau de RISQUE est strictement inférieur à 3 (voir ci-après le guide pratique de cotation des randonnées pédestres).

Ces éléments de cotation sont résumés dans le schéma ci-dessous et explicités ci-après :



L'EFFORT : il s'agit de la difficulté physique de la randonnée pédestre	
	La randonnée pédestre est sans difficulté physique particulière
	La randonnée pédestre présente peu de difficulté physique. Ce niveau correspond aux promenades et à de petites randonnées
	La randonnée nécessite un certain engagement physique qui reste toutefois mesuré. Ce niveau correspond à des randonnées pédestres modérées.

LA TECHNICITE : il s'agit de la difficulté technique et motrice	
	Itinéraire ou portion d'itinéraire ne présentant quasiment aucun obstacle particulier, ni quasiment aucune difficulté de progression (ex. parcours urbain). La pose du pied s'effectue à plat, à tout endroit du support.
	Itinéraire ou portion d'itinéraire présentant des obstacles d'une taille inférieure ou égale à la hauteur de la cheville. La pose du pied s'effectue en recherchant des zones « à plat » ou « confortables » du support, assez facilement repérables.
	Itinéraire ou portion d'itinéraire présentant au moins un obstacle d'une taille inférieure ou égale à la hauteur du genou. La pose du pied s'adapte à l'irrégularité du support. Le placement des appuis se fait sur les zones de meilleure adhérence.

LE RISQUE : il s'agit de la difficulté liée au danger de chute/glissade et de conséquences possibles	
	Ce niveau est faible en termes de risque d'accidents (consécutifs à une chute ou glissade). La configuration du terrain ne présente pas d'accidents de relief notable (ex : chemin blanc en forêt, voie verte, itinéraires urbains avec aménagements piétonniers, itinéraires ruraux sans accident de terrain marqué.
	Ce niveau est assez faible en termes de risque d'accidents (consécutifs à une chute ou glissade). La configuration du terrain peut présenter quelques accidents de relief notables (ex : chemin au relief assez marqué avec présence possible de talus).
	L'exposition au danger est avérée (Ex : itinéraire vallonné exposant le randonneur, sur certains passages, à de graves blessures, fractures…

8. Les différents niveaux de randonnée

Ce chapitre prend appui sur un travail sur la randonnée réalisé par les CPC EPS de la Loire. Il diffère du document « Loire » par le refus d'exposer l'élève à un risque de niveau 3, c'est-à-dire à un risque présenté comme « avéré » par la classification de la FFRandonnée.

8.1 Principes généraux

Selon la cotation et les modalités d'organisation du groupe, nous distinguerons cinq types de randonnée.

- Les balades de découverte (cas n° 1)
- Les sorties pédestres régulières en groupe classe (cas n° 2)

- Les sorties pédestres occasionnelles en groupe classe (cas n° 3)
- Les sorties pédestres régulières ou occasionnelles en groupes dispersés (cas n° 4)
- Les randonnées pédestres en montagne (cas n° 5)

ATTENTION : Toute randonnée se déroulant dans un département autre que le Rhône doit respecter les taux d'encadrement précisés par les services de l'Education nationale de ce département.

Pour exemple, le département du Puy de Dôme a ainsi répertorié 70 randonnées pour lesquelles sont précisées :

- la distance totale

- le **dénivelé positif (D+)** : Le dénivelé positif est la somme de toutes les montées cumulées en mètres sur un parcours. Il représente un indicateur clé de l'intensité de l'effort, plus révélateur que la distance parcourue.

- le **dénivelé négatif (D-)** : Le dénivelé négatif est la somme de toutes les descentes cumulées en mètres sur un parcours.

- l'altitude minimale.

- l'altitude maximale.

- le profil global de la randonnée.

- l'adaptation de la randonnée aux ressources des élèves des classes de cycle 1, de cycle 2 et de cycle 3, que cette randonnée soit envisagée à la demi-journée ou à la journée.

8.2 Les balades et sorties de découverte (cas n°1)

Les balades de découverte dont le thème est la découverte du milieu environnant (faune, flore, architecture, science…) **ne sont pas à considérer comme une activité d'EPS**.

En conséquence, le taux d'encadrement minimal est le suivant (circulaire du 16/7/2024) :

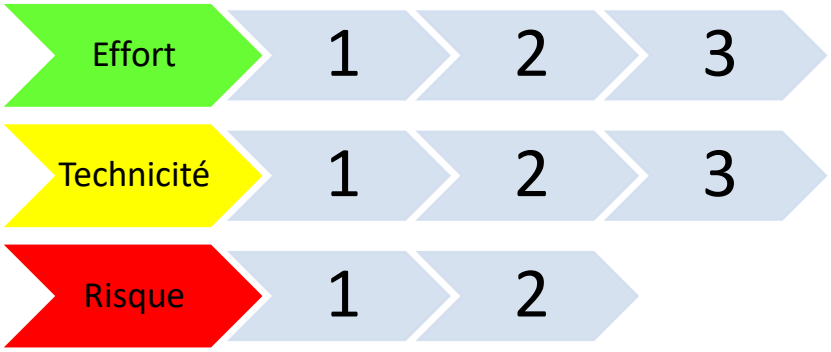
Elèves de maternelle ou de section enfantine	Elèves d'élémentaire
Jusqu'à 16 élèves, 2 adultes au moins dont au moins un enseignant.	Jusqu'à 30 élèves, 2 adultes dont au moins un enseignant.
Au-delà de 16 élèves, un adulte supplémentaire pour 8 élèves.	Au-delà de 30 élèves, un adulte supplémentaire pour 15 élèves.

8.3 Les randonnées pédestres (cas n° 2, cas n° 3, cas n° 4 et cas n° 5)

L'ensemble de ces sorties s'inscrit dans le domaine de l'EPS.

L'itinéraire doit être impérativement défini en amont de la sortie et connu par les encadrants.

Pour ces différents types de sorties pédestres, les niveaux d'effort, de technicité et de risque sont les suivants :



Le niveau d'EFFORT est compris entre 1 et 3.

Le niveau de TECHNICITE peut varier de 1 à 3. Ces randonnées peuvent se dérouler sur chemins, sentiers, petites routes de campagne ou en milieu urbain, non enneigés, faciles, sans passage risqué.

Le niveau de RISQUE est strictement inférieur à 3 (voir ci-dessus, guide pratique de cotation des randonnées pédestres).

Cas n° 2 : Encadrement des randonnées pédestres régulières en un seul groupe classe

La classe fonctionne en un seul groupe classe. La sortie ne nécessite pas l'intervention d'intervenants extérieurs qualifiés ou intervenants bénévoles agréés. Les personnes requises pour l'accompagnement vie collective, en nombre suffisant, doivent être autorisées par le directeur d'école. Le taux d'encadrement minimal est le suivant :

Elèves de maternelle ou de section enfantine	Elèves d'élémentaire
Jusqu'à 16 élèves, 2 adultes au moins dont au moins un enseignant.	Jusqu'à 30 élèves, 2 adultes dont au moins un enseignant
Au-delà de 16 élèves, un adulte supplémentaire pour 8 élèves.	Au-delà de 30 élèves, un adulte supplémentaire pour 15 élèves

Cas n° 3 : Encadrement des randonnées pédestres occasionnelles en un seul groupe classe

La classe fonctionne obligatoirement en un seul groupe classe. Cette sortie nécessite l'intervention d'intervenants extérieurs qualifiés ou d'intervenants bénévoles agréés. Les personnes requises pour l'accompagnement, en nombre suffisant, doivent être autorisées par le directeur d'école. Le taux d'encadrement minimal est le suivant :

Elèves de maternelle ou de section enfantine	Elèves d'élémentaire
Jusqu'à 16 élèves, l'enseignant plus un intervenant agréé ou un autre enseignant.	Jusqu'à 30 élèves, l'enseignant plus un intervenant agréé ou un autre enseignant.
Au-delà de 16 élèves, un intervenant agréé ou un autre enseignant supplémentaire pour 8 élèves.	Au-delà de 30 élèves, un intervenant agréé ou un autre enseignant supplémentaire pour 15 élèves.

Cas n° 4 : Encadrement des randonnées pédestres régulières en plusieurs groupes

Ce type de sortie nécessite l'agrément des intervenants qui vont participer à l'encadrement des différents groupes.

Conformément à la circulaire du 16/07/2024 relative à l'organisation des sorties et voyages scolaires dans les écoles, collèges et lycées publics, l'enseignant peut « confier momentanément la surveillance de groupes d'élèves à d'autres adultes, accompagnateurs ou intervenants, sous réserve :

- qu'il sache constamment où sont tous ses élèves, et qu'en cas d'incident il puisse être très rapidement sur place ;
- qu'il réside sur le lieu d'hébergement lors des voyages scolaires. »

« L'enseignant donne toutes les indications nécessaires aux autres membres de l'équipe d'encadrement pour assurer la surveillance effective de tous les élèves participant à la sortie. Il s'assure que ces adultes respectent les conditions d'organisation générale déterminées initialement, et plus particulièrement les conditions de sécurité des élèves. »

A titre d'exemples, les groupes peuvent être amenés à évoluer sur des boucles de longueurs différentes d'un même itinéraire ou être séparés par des départs donnés toutes les 1 ou 2mn. Des points de rassemblement peuvent être prévus au long de l'itinéraire afin de regrouper l'ensemble de la classe.

Elèves de maternelle ou de section enfantine	Elèves d'élémentaire
Chaque groupe d'un maximum de 8 élèves est encadré par un enseignant (ou un intervenant agréé) et un accompagnateur.	Chaque groupe d'un maximum de 15 élèves est encadré par un enseignant (ou un intervenant agréé) et un accompagnateur.

Cas n° 5 : Randonnées pédestres en montagne

Une randonnée en montagne est une activité à taux d'encadrement renforcé (ATER), conformément au chapitre 2 de l'annexe 1 de la circulaire n° 2017-116.

Une randonnée est considérée comme une randonnée pédestre en montagne à 3 conditions cumulatives :

- Tout ou partie du parcours se déroule à une altitude supérieure à mille (1000) mètres ;
- Le niveau d'effort maximal est égal à 3 ;
- Le niveau de technicité maximal est égal à 3.

Pour ce type de sortie, le niveau de risque maximum reste égal à 2 (voir cotation des randonnées pédestres FFRando ci-dessus). Ces randonnées doivent se dérouler sur les itinéraires et sentiers pédestres, balisés.

Dans ce type de sortie, la classe fonctionne obligatoirement en un seul groupe.

Ce type de randonnée nécessite un taux d'encadrement renforcé. Dans le Rhône et la métropole de Lyon, aucun agrément ne sera délivré à des intervenants extérieurs bénévoles pour l'encadrement de la randonnée en montagne (cas n° 5).

Le taux d'encadrement **minimal** pour la randonnée pédestre en montagne (cas n° 5) est le suivant :

Elèves de maternelle ou de section enfantine	Elèves d'élémentaire
Cette activité n'est pas autorisée pour les élèves de maternelle dans le département du Rhône et la métropole de Lyon.	Jusqu'à 24 élèves, l'enseignant et un intervenant agréé ou un autre enseignant.
	Au-delà de 24 élèves, un intervenant agréé ou un autre enseignant supplémentaire pour 12 élèves.

Toutefois, il est recommandé un taux d'encadrement de 1 adulte (enseignant ou intervenant agréé) pour 6 à 8 élèves.

Cas particulier :

Une randonnée dont tout ou partie de l'itinéraire se situe au-delà de 1000m n'est pas considérée comme une randonnée en montagne à 2 conditions :

- Le niveau d'effort maximal est égal à 2, ce qui exclut les itinéraires comportant un pourcentage de pente supérieur à 3%, soit un faux plat montant, à peine perceptible.
- Le niveau de technicité maximal est égal à 3.

Pour ce cas particulier, le niveau maximal de risque reste égal à 2 (voir cotation des randonnées pédestres FFRando ci-dessus). Ces randonnées doivent se dérouler sur les itinéraires et sentiers pédestres, balisés.

La classe fonctionne obligatoirement en un seul groupe.

Ce cas ne nécessite pas un encadrement renforcé.

Toutefois, il est recommandé un taux d'encadrement de 1 adulte (enseignant ou intervenant agréé) pour 6 à 8 élèves.

8.4 Tableau récapitulatif

Types de sorties	**EPS**	**Taux d'encadrement minimal**	**Circulaire**	**Qualité des adultes présents**	**Fonctionnement en un seul groupe-classe**	**Session d'agrément à prévoir**
Balades thématiques de découverte (cas n° 1)	NON	Maternelle : Jusqu'à 16 élèves, 2 adultes dont au moins un enseignant Au-delà d'un groupe de 16 élèves, un adulte supplémentaire pour 8 élèves Elémentaire : Jusqu'à 30 élèves, 2 adultes dont au moins un enseignant	Du 16/7/2024 (BOEN n° 30 du 25/7/2024)	Accompagnateurs	OUI	NON

		Au-delà de 30 élèves, un adulte supplémentaire pour 15 élèves				
Randonnée régulière en un seul groupe classe (cas n° 2)	OUI	Maternelle : Jusqu'à 16 élèves, 2 adultes au moins dont au moins un enseignant. Au-delà de 16 élèves, un adulte supplémentaire pour 8 élèves. Elémentaire : Jusqu'à 30 élèves, 2 adultes dont au moins un enseignant Au-delà de 30 élèves, un adulte supplémentaire pour 15 élèves	n° 2017-116 (BOEN n° 34 du 12/10/2017)	Accompagnateurs	OUI	NON
Randonnée occasionnelle en un seul groupe classe (cas n° 3)	OUI	Maternelle : Jusqu'à 16 élèves, 2 adultes au moins dont au moins un enseignant Au-delà de 16 élèves, un adulte supplémentaire pour 8 élèves Elémentaire : Jusqu'à 30 élèves, 2 adultes dont au moins un enseignant Au-delà de 30 élèves, un adulte supplémentaire pour 15 élèves	n° 2017-116 (BOEN n° 34 du 12/10/2017)	Accompagnateurs	OUI	OUI
Randonnée régulière <u>en plusieurs groupes (cas n° 4)</u>	OUI	Maternelle : Chaque groupe d'un maximum de 8 élèves est encadré par un enseignant (ou un intervenant agréé) et un accompagnateur Elémentaire :	n° 2017-116 (BOEN n° 34 du 12/10/2017)	Intervenants extérieurs bénévoles et accompagnateurs	NON	OUI

		Chaque groupe d'un maximum de 15 élèves est encadré par un enseignant (ou un intervenant agréé) et un accompagnateur				
Randonnée en montagne [5] (ATER)	OUI	Maternelle : Sortie non autorisée pour les classes maternelles ou sections enfantines Elémentaire : Jusqu'à 24 élèves, l'enseignant et un intervenant agréé ou un autre enseignant Au-delà de 24 élèves, un intervenant agréé ou un autre enseignant pour 12 élèves Recommandation : 1 adulte pour 6 à 8 élèves	n° 2017-116 (BOEN n° 34 du 12/10/2017)	Intervenants extérieurs bénévoles : NON Intervenants extérieurs qualifiés : OUI	OUI	OUI

9. Procédures d'agrément

La procédure d'agrément est définie par le décret n° 2017-766 et par la circulaire n° 2017-116.

« L'agrément est une décision individuelle de l'IA-Dasen reconnaissant la capacité d'un individu à participer à l'encadrement de l'EPS sur le temps scolaire, capacité mesurée par des critères de compétence (diplôme ou statut) et d'honorabilité. Le non-respect de l'un de ces deux critères peut justifier le retrait de l'agrément par l'IA-Dasen » (circ. n° 2017-116).

Des précisions quant à la conduite que doit adopter un intervenant extérieur sont également mentionnées au chapitre 1.7 du règlement départemental des écoles maternelles et élémentaires publiques du Rhône arrêté par le DASEN après avis du CDEN dans sa séance du 23/11/2018. Ainsi, « toute personne intervenant dans une école pendant le temps scolaire doit respecter les principes fondamentaux du service public d'éducation, en particulier les principes de laïcité et de neutralité. Elle doit respecter les personnels, adopter une atttiude bienveillante à l'égard des élèves, s'abstenir de tout propos ou comportement

[5] Voir page 29 les conditions cumulatives qui caractérisent la randonnée en montagne.

qui pourrait choquer, et faire preuve d'une absolue réserve concernant les observations ou informations qu'elle aurait pu recueillir lors de son intervention dans l'école ».

« Le directeur veillera à ce que toute personne extérieure à l'école et intervenant auprès des élèves, offre toutes les garanties requises par ces principes. Il portera, à cette fin, connaissance du règlement intérieur de l'école à chaque intervenant. Il pourra mettre fin, sans préavis, à toute intervention qui ne le respecterait pas ».

Les intervenants extérieurs doivent être agréés par le directeur académique des services de l'éducation nationale, après vérification de leurs compétences techniques et de leur honorabilité. L'agrément ne vaut pas autorisation d'intervention.

Les accompagnateurs et intervenants bénévoles ou qualifiés sont autorisés par le directeur à accompagner les élèves ou à participer aux activités d'enseignement auprès des élèves.

« En aucun cas, l'agrément ne constitue un droit à intervenir auprès des élèves sur le temps scolaire » (circ. n° 2017-116).

9.1 Les intervenants extérieurs qualifiés

Ces intervenants sont titulaires, d'un diplôme, brevet, qualification inscrits au code du sport (Annexe II-1 de l'article A 212-1).

Ils peuvent être réputés agréés. Pour cela, ils doivent :

- Être titulaires d'une qualification professionnelle dans la spécialité conforme aux exigences légales (Code du sport) ;
- Être à jour de toutes les exigences réglementaires liées à leur diplôme ;
- Être en possession d'une carte d'éducateur professionnel valide.

9.2 Les intervenants extérieurs bénévoles

Pour être agréés, ils doivent :

- Participer à une session d'information organisée par les services de l'Education nationale et relative au projet pédagogique auquel ils souhaitent apporter leur concours ;
- Être en mesure de réaliser sans aucune difficulté les randonnées prévues par l'enseignant ;
- Permettre la vérification de leur honorabilité prévue par la circulaire n° 2017-116.

10. Randonnée pédestre à L'USEP

La randonnée pédestre à l'USEP 69 peut répondre à différentes thématiques transversales prévues par les programmes scolaires, selon le projet d'école et le travail réalisé en classe.

La rencontre USEP s'appuie sur un module EPS randonnée pédestre réalisé en amont de la rencontre. Elle cible un thème précis même si plusieurs objectifs pédagogiques peuvent être poursuivis. Cette activité est proposée aux cycles 1, 2 et 3 et est très souvent pratiquée en local.

Les rencontres USEP 69 visent à mélanger les classes des secteurs ruraux et urbains aussi souvent que possible. Des correspondances et des échanges peuvent être organisés en amont et en aval du jour de la rencontre ce qui permet d'inscrire l'engagement des classes dans la durée.

La rencontre USEP peut s'organiser selon différentes modalités et différents formats :

- Une production plastique, artistique ou orale peut être partagée le jour de la rencontre afin de favoriser les échanges entre les élèves.
- Des débats peuvent être organisés en rapport avec le thème choisi.
- Une bibliographie littéraire ou des outils pédagogiques comme le classeur USEP sur l'Education au Développement Durable peuvent être proposés, afin de faciliter l'appropriation du thème par les élèves et alimenter le travail à réaliser en classe.
- Des expositions ou musées peuvent être proposés à la visite des classes en amont, en aval ou le jour de la rencontre.

Le pique-nique qui fait partie intégrante de la rencontre USEP, peut être envisagé sous divers versants. Il favorise à la fois l'éducation au développement durable et le sport santé :

- Composition du pique-nique équilibré et hydratation,
- 0 déchet

Des exemples de rencontres USEP par thème :

« Rando nature » : Randonnée pédestre dans un environnement naturel permettant de travailler sur l'observation et la reconnaissance des éléments naturels abordés en classe.

« Rando contée » : Randonnée pédestre avec des points d'arrêts permettant de partager des temps de lecture, de conte ou de poésie prenant appui sur une bibliographie ciblée en rapport avec le niveau du cycle et tu thème choisi. Possibilité de faire appel à des associations telles que l'association « Lire et faire lire » pour les classes maternelles ou les classes de cycle 2.

« Randonnée astronomie » : Randonnée pédestre en hors temps scolaire en lien avec une association locale et les parents d'élèves permettant l'observation des étoiles. Intérêt de l'observation dans la nuit : l'écoute des bruits et l'observation des étoiles en dehors de la pollution lumineuse.

« Chemins du Patrimoine » : Randonnée pédestre permettant l'observation du patrimoine local.

« Chemins de la Mémoire » : Randonnée pédestre sur le thème de la seconde guerre mondiale qui a pour objectifs la transmission des valeurs de la République et le devoir de mémoire.

Nos rencontres USEP sont organisées en partenariat avec le comité de randonnée pédestre 69 et les CPD / CPC EPS ou généralistes. Cet accompagnement technique et pédagogique est très important pour permettre aux enseignants une préparation optimale des élèves pour le jour de la rencontre. Il permet également d'accroître la qualité de nos rencontres USEP.

Ce mode doux de déplacement répond tout à fait à notre volonté de contribuer à diminuer l'empreinte carbone de l'organisation de nos rencontres USEP. Pour les secteurs urbains, nous encourageons les classes affiliées USEP à privilégier aussi souvent que possible les déplacements pédestres associés à l'utilisation des Transports en Commun Lyonnais (TCL) pour se rendre sur le lieu de la rencontre USEP.

11. La charte du randonneur

Ce chapitre est intégralement issu du site de la FFRandonnée.

Cette charte se décline en 18 recommandations concrètes, accessibles à tous :

- 9 gestes "Essentiels" pour adopter les bons réflexes de base, dès la première randonnée. Ils figurent dans le visuel édité par la FF de randonnée pédestre et présenté ci-dessous.
- 9 gestes "Engageants" (à venir), pour aller plus loin dans son implication et devenir un véritable ambassadeur de la randonnée responsable.

Elle est consultable à l'adresse suivante :

https://www.ffrandonnee.fr/randonner/la-charte-du-randonneur/les-bons-gestes#



Les 9 gestes essentiels

1. En randonnée, je ne laisse rien derrière moi.
2. Avec les troupeaux, je ne m'approche pas trop.
3. Bien randonner, c'est aussi partager le sentier.
4. S'informer, c'est déjà protéger.
5. Le bon chemin, c'est celui qu'on respecte.
6. Passer incognito pour respecter les animaux
7. L'étincelle, c'est dans les yeux, pas dans les feux.
8. Le plus beau trésor, c'est celui qu'on admire encore.
9. Dans le calme, la nature se dévoile.

1. **En rando, pas de déchets, je laisse toujours l'endroit aussi beau que je l'ai trouvé.** Je ramène tous mes déchets, même les biodégradables. J'utilise des contenants réutilisables et je trie plus tard. Et si je me baigne, j'opte pour une crème solaire bio, moins impactante pour les lacs ou rivières. Je fais particulièrement attention dans les lacs de montagne où la baignade est souvent interdite pour préserver ces milieux fragiles.
2. **En rando, je respecte le rythme du troupeau**. Pour faciliter le travail des éleveurs, je referme les barrières, je garde mes distances avec les animaux, et je reste tranquille si un chien de protection s'approche. Je ne piétine pas les pâturages pour préserver la biodiversité et laisser les plantes aux troupeaux.
3. **Sur le chemin, chacun avance à sa façon.** Randonneur, cyclistes, chasseurs, éleveurs, agriculteurs ou riverains... Les sentiers se partagent avec respect. Je circule sur les voies autorisées, je me gare sur les parkings prévus, et je fais de la place à chacun.
4. **Avant de partir en rando, je fais le plein d'infos pour être réglo.** Parc Naturel Régional, Zone Natura 2000, site protégé, etc... Chaque espace possède ses règles. Pour bien randonner, je me renseigne sur la réglementation en vigueur avant d'enfiler mes chaussures.
5. **En rando, pas de raccourci, je reste sur le chemin !** Sortir du sentier, c'est risqué pour moi et ça dégrade la nature. Ça abîme le sol, favorise l'érosion, détruit la végétation, et perturbe la quiétude des animaux. En restant sur les sentiers, je participe à la protection de la nature. Je permets aux fleurs de pousser, aux paysages de conserver leur beauté, et aux animaux de vivre en paix.
6. **En rando, les animaux sont chez eux.** Les animaux sauvages ou d'élevages ont leurs habitudes. Je les admire de loin sans les nourrir, ni les toucher, surtout les petits. En les laissant tranquilles, je fais le bon geste pour leur bien-être...et pour ma sécurité.
7. **Je choisis la sécurité, j'évite le danger.** En évitant tout feu (cigarette, feu de camp, papier brûlé), je protège les forêts, les animaux et les paysages. Le climat est plus sec, le risque d'incendie plus fort : chaque geste compte. En cas d'urgence, j'appelle le 18 ou le 112.
8. **Rien dans les poches, tout dans les yeux.** Fleurs, cailloux, bois mort, insectes : tout ce qui est là à un rôle à jouer. Pour le préserver, je le laisse là où je l'ai trouvé.
9. **En rando je reste discret !** Le bruit fait fuir les animaux et peut gêner les riverains. Cris, musique, discussions, drones...ça les stresse et les empêche de se nourrir, de se reposer ou de se reproduire. Plus je suis discret, plus j'ai de chances de les voir... et de vivre un moment magique sans les déranger.

12. Un partenariat à construire

Le partenariat entre l'IA-DASEN du Rhône, le comité USEP Rhône - métropole de Lyon, et le comité Rhône métropole de Lyon de la fédération française de randonnée pédestre doit respecter certaines étapes obligatoires.

1. Signature d'une convention tripartite IA-DASEN du Rhône - comité départemental de randonnée pédestre du Rhône - comité USEP 69. Aucune autre convention ne sera nécessaire ensuite, par exemple entre une école et un club local de randonnée.
2. Dès la signature de la convention mentionnée au point 1, les clubs peuvent se rapprocher des écoles pour un contact préalable destiné à dessiner les grandes lignes d'une collaboration possible. Les possibilités d'accompagnement par les membres d'un club de randonnée doivent être soigneusement pesées.
3. Si le contact entre l'école et le club est positif, le club se tourne alors vers l'IEN (inspecteur de l'Education nationale) en charge de la circonscription pour valider le projet pédagogique et les modalités de l'intervention des membres du club de randonnée. Il s'agit à ce stade de s'assurer que toutes les

exigences réglementaires et pédagogiques sont respectées. Pour les clubs, ce temps est la garantie de disposer de la validation de l'IEN pour travailler en détail le projet d'intervention avec les écoles intéressées.

13. Des applications et des ressources dédiées à la randonnée pédestre

Les applications de randonnée sont nombreuses. Citons[6] en quelques-unes : (les 6 premières appréciations ci-dessous sont extraites du site clubic)

- Alltrails : une grande quantité d'itinéraires disponibles, la possibilité de créer ses propres randonnées. Disponible en version web et pour les applications IOS et Android
- Visorando – GPS randonnée : application collaborative et gratuite. Elle permet l'accès aux cartes détaillées hors ligne, permet la création d'itinéraires à la main et le partage de localisation pour plus de sécurité. L'import ou l'export d'une trace est possible sous format gpx.
- Hika randonnées et cartes IGN : parcours sélectionnés par des experts, excellente expérience utilisateur, données IGN gratuites. Service accessible sans compte et directement en ligne.
- OpenRunner : plusieurs fonds de carte, en ligne ou hors ligne, création d'itinéraires sur mesure, enregistrement des traces GPS. De nombreuses options bien pensées : appel au 112 intégré, tri des résultats par zone de départ ou d'arrivée, envoi de position à ses connaissances, informations touristiques, travaux, etc. De plus, on peut enregistrer une trace GPX avec cet outil.
- Komoot : navigation intuitive, nombreux itinéraires disponibles, fonctionnalités sociales.
- Sitytrail : accès à de nombreuses cartes de randonnée en France et à l'étranger, enregistrement d'un itinéraire en détail, création de parcours de randonnée sur mesure.
- IGNRando
- Maps.me : gratuite, elle permet d'utiliser le GPS du smartphone même sans réseau 3G/4G. Il suffit au préalable de télécharger la carte du département souhaité. Elle peut géolocaliser à tout moment et calculer l'itinéraire le plus court pour rentrer en cas de problème. Cette dernière appréciation est extraite du site de la circonscription de St Etienne sud (https://saint-etienne-sud.circo.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article284)

A signaler l'excellent travail réalisé par l'équipe EPS 1er degré de l'Ain autour du cahier de randonnée pour l'élève, accessible à l'adresse suivante : https://eps01.enseigne.ac-lyon.fr/spip/IMG/pdf/210426_cahier_de_randonnee.pdf

Ce travail représente un ensemble particulièrement pertinent d'activités destinées à permettre la construction d'un habitus santé, sécurité, et en lien avec les connaissances sur soi-même et les connaissances nécessaires à la préparation d'une randonnée pédestre.

[6] https://www.clubic.com/application-mobile/best-pick-383045-les-sept-meilleures-applications-de-randonnees-pour-marcher-en-pleine-nature.html

A signaler également sur le versant réglementaire, l'apport du cadre réglementaire départemental pour l'EPS à l'école primaire élaboré par l'équipe EPS 1er degré de la Loire. Le document élaboré par l'équipe EPS 1er degré du Rhône s'en écarte sur un point : nous avons estimé que le degré d'exposition au risque ne pouvait pas aller jusqu'au niveau 3, à savoir un niveau de risque défini comme « avéré ».